

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION
PARLEMENTAIRE DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL,
JANVIER 2005

PAR LE COMITÉ DE CITOYENS *CHUTE LIBRE*,
DE NOTRE-DAME DE MONTAUBAN

LE SECTEUR ÉNERGÉTIQUE AU QUÉBEC :

CONTEXTE, ENJEUX ET QUESTIONNEMENTS

**POUR LA PROTECTION DE LA RIVIÈRE BATISCAN :
L'IMPACT DES PETITES CENTRALES**



chute-libre@globetrotter.net

LE COMITÉ DE CITOYENS CHUTE LIBRE

Chute libre est un groupe de citoyens, formé à l'été 2000 afin de protéger la Chute du 9 sur la rivière Batiscan, à Notre-Dame de Montauban. Devant la menace de projet de construction d'une centrale hydroélectrique, Chute libre, avec plus d'une centaine de membres, est particulièrement actif à l'été 2002. En novembre 2002, à la suite d'importantes pressions des citoyens de notre territoire ainsi que de l'ensemble du Québec, ce projet est refusé par le gouvernement. Nous avons cru, alors, remporter une victoire ! Ce n'était qu'un répit ; le projet refait surface. C'est pourquoi, au cours de la dernière année, les citoyens continuent de manifester leur désaccord face à la reprise du projet d'Hydro Mékinac et de tout autre promoteur qui aurait l'intention de construire un barrage et une centrale hydroélectrique sur la Chute du 9.

Chute libre est membre de la Coalition Eau Secours, pour une gestion responsable de l'eau, et de la Fondation Rivières.

INTRODUCTION

C'est avec plaisir que **Chute libre** présente son point de vue sur un enjeu particulier de la politique énergétique : les projets de petites centrales.

Notre municipalité, Notre-Dame de Montauban, compte moins de 900 citoyens ; elle se trouve dans le secteur nord ouest du comté de Portneuf, mais est rattachée à la MRC de Mékinac, en Mauricie. La rivière Batiscan traverse le territoire municipal, avec la Chute du 9 comme symbole historique et point d'attraction, au cœur du village.

Ce que nous avons pu constater, depuis plus de quatre ans, c'est que l'industrie du kilowatt est loin d'être transparente ; les promoteurs de petites centrales considèrent les citoyens de notre municipalité, et ceux de tout le Québec, un peu comme les premiers colonisateurs européens considéraient les autochtones en Amérique : faire miroiter quelques babioles, utiliser la piètre situation de l'économie régionale pour entretenir le vieux « rêve de la mine d'or » qui règlera par miracle toutes les difficultés !

Le projet de petite centrale sur la Chute du 9, et les autres projets qui se pointent dans le décor, ne répondent pas aux besoins en approvisionnement énergétique locaux ou régionaux. De plus, comme l'établissait la Commission Doyon, ces petites centrales font perdre de l'argent, par centaines de millions, à Hydro Québec qui doit acheter la production du secteur privé à un prix plus élevé que son propre coût de revient. Et en plus du projet de la Chute du 9, deux autres projets de centrales menacent la rivière Batiscan : celui de la firme Axor, à St-Adelphe et celui de Boralex, interrompu par une décision de la Cour Suprême, dans le Parc de la Batiscan, près de St-Narcisse et St-Stanislas. Une seule de ces petites centrales serait déjà de trop ; il devient donc très inquiétant d'imaginer l'impact cumulatif de trois barrages, des centrales et des installations connexes, de l'ennoiment des terres, dans un secteur habité et s'étendant sur une cinquantaine de kilomètres ! **C'est à partir de ce contexte que nous disons non aux projets des petites centrales.**

Mémoire sur les petites centrales, Commission parlementaire énergie et travail, Chute libre, janvier 2005

PETITE HISTOIRE DU CAS DE LA CHUTE DU 9, À NOTRE-DAME DE MONTAUBAN

Les péripéties entourant le projet de la Chute du 9 au cours des cinq dernières années méritent d'être connues pour deux raisons :

1. mieux comprendre les effets pernicioux générés par l'application de la politique énergétique relativement aux petites centrales, entre autres comme facteur de division des populations ;
2. s'assurer que la future politique énergétique ne répète pas les erreurs du passé à l'égard de ce volet en particulier.

En décembre 1995, la MRC de Mékinac reçoit de la firme d'ingénierie CIMA+, une étude de faisabilité évaluant le potentiel hydroélectrique de la Chute du 9, à Notre-Dame de Montauban. Cette étude retient le scénario suivant : construire un barrage de 120 mètres de long et 8 m. de haut, une prise d'eau et une galerie d'amenée vers la centrale constituée d'un tunnel de 410 m. de long par 7,5 m. de haut ainsi qu'une conduite métallique de 240 m. de longueur par 4,2 m. de diamètre. Rappelons que le barrage serait installé directement sur le site du Parc des Chutes, où se trouvent des passerelles, kiosque et terrasse d'observation ; la centrale prendrait place à proximité du pont qui traverse la Batiscan. L'étude CIMA+ signale, entre autres, « après la construction du barrage et de la centrale, l'aspect visuel sera moins intéressant et le kiosque de l'île devra disparaître. » Les coûts du projet sont évalués, en 1995, à 19,6 millions\$ pour une puissance totale de 9,3 MW.

Avec l'adoption du nouveau régime d'octroi, le site de la Chute du 9 devient admissible aux appels d'offres, avec un potentiel estimé à 13 MW. Trois soumissionnaires démontrent leur intérêt, dont la Société Hydro-Mékinac, société créée pour les besoins de la cause par la MRC de Mékinac. En novembre 2002, aucun des soumissionnaires n'est retenu, mais le principal promoteur, Hydro-Mékinac continue toujours de piloter ce projet.

Cheminement du projet en 2001-2002

En juillet 2001, M. Jacques Brassard, ministre des Ressources naturelles, fait parvenir une lettre à la MRC de Mékinac, « relative à une demande d'avis de consultation » au sujet du projet de centrale sur le site de la Chute du 9. La réponse de la MRC du 19 septembre 2001, s'exprime par une résolution, en faveur du projet, au lieu précité. Cette résolution fait également état « que la MRC de Mékinac en partenariat avec la municipalité de Notre-Dame de Montauban, désire être le promoteur et l'actionnaire majoritaire d'une telle initiative ».

À notre connaissance, la population de la municipalité et de la MRC n'ont pas été consultées avant l'adoption de cette résolution ! Toutefois, le maire de Notre-Dame de Montauban, et préfet de la MRC, affirme alors aux médias que 90% de la population appuie son projet de barrage.

Le comité de citoyens *Chute libre* multiplie alors les interventions et démarches (conseil municipal, MRC, ministères, députés), afin d'obtenir des informations sur le projet, mais avec peu de résultats. Par exemple, à l'assemblée du conseil municipal de mai 2002, le maire maintient toujours qu'il n'a pas plus d'information, mais qu'il peut nous en fournir au cours des prochains jours, par voie de communiqué. Le dit communiqué distribué à la population, reprend exactement le même texte, déjà paru dans le journal local, L'Éveil, en septembre 1996 ; seulement la date avait été changée...pas la moindre information nouvelle.

C'est dans ce contexte que Chute libre organise une consultation populaire en juillet 2002. Des membres bénévoles de *Chute libre* parcourent la municipalité en posant la question suivante aux citoyens et aux citoyennes « Voulez-vous garder la chute dans son état naturel ou aller de l'avant avec la construction d'un barrage ? » Parmi les 491 électeurs rejoints, sur une possibilité de 876, 77% d'entre eux s'opposent au projet, 18% se déclarent indécis et 5% en faveur du barrage.

Le 31 août 2002, *Chute libre* invite les citoyens à une marche pour la préservation de la Chute ; plus de 350 personnes parcourent les rues du village jusqu'au Parc des Chutes.

Le 30 octobre 2002, la firme d'ingénieurs CIMA+ et un avocat mandaté par la municipalité organisent une séance d'information à Notre-Dame de Montauban. Ces deniers nous présentent des données, pour la plupart hypothétiques, du fait que les principales informations techniques et financières doivent, selon les promoteurs, rester secrètes jusqu'à ce qu'une décision soit rendue sur les différentes soumissions.

Le 15 novembre 2002, la population est informée par la poste qu'un scrutin débute le lundi suivant pour se terminer le 24 novembre !

La question posée par la municipalité laisse entendre que, si la population refuse le projet Hydro Mékinac soutenu par la MRC, un autre promoteur privé construira le barrage, sans générer de retombées économiques dans la région. La question est piégée ; l'alternative n'est pas de construire un barrage ou de garder la chute dans son état naturel, mais d'obtenir un peu plus de retombées économiques de ce barrage ! Même la députée de Laviolette, Mme Julie Boulet, reconnaît que la question est ambiguë. Malgré tout cela – manque d'information, question truquée, référendum bidon - 47% des électeurs votent non au barrage.

Une des images illustrant cette période de profonde division est le geste disgracieux posé par le maire, M. Jules Paquin, devant la caméra de TQS, le soir du 24 novembre 2002. Empêchée de voter à cause de son état de santé, la doyenne de la municipalité fait remettre une lettre au maire, lui demandant de garder intacte la Chute du 9 ; la réaction du maire a été : « Des lettres comme ça, j'en reçois des dizaines... » puis il a utilisé la lettre comme si c'était du vulgaire papier de toilette !

2004 : la menace refait surface

Au printemps 2004, avec l'arrivée au pouvoir du gouvernement Charest, la menace de relancer le programme des petites centrales refait surface avec les propos du Ministre des Ressources naturelles et l'appétit inassouvi des différents promoteurs.

À Notre-Dame de Montauban, Hydro Mékinac maintient son projet. Alors que la notion de « développement durable » cherche à prendre toute sa place, il est fort inquiétant d'entendre le préfet de la MRC répondre aux citoyens, à l'assemblée du 10 octobre 2004, qu'il a « oublié » ce que prévoit le schéma d'aménagement pour la rivière Batiscan et en particulier pour ses chutes.

Devant cette situation, *Chute libre* poursuit sa recherche d'informations et développe plusieurs idées en vue de préserver la rivière Batiscan et encourager toute initiative fondée sur un développement durable réel, tant aux points de vue environnemental, social et communautaire !

POURQUOI DIRE NON AUX PETITES CENTRALES

Il y a cent ans, la construction des petites centrales pouvait constituer un facteur de développement économique ; cette technologie est dépassée depuis longtemps, elle ne génère pratiquement pas d'emplois, sauf durant la construction et elle est très coûteuse à la collectivité. Pour l'essentiel, la petite production privée d'électricité est tout à fait marginale dans le bilan énergétique du Québec. Sauf exception, la technologie des petites centrales correspond maintenant surtout à des besoins spécifiques des pays peu développés et dont les réseaux de distribution sont limités et morcelés.

En faisant le bilan des petites centrales construites ou rénovées au Québec depuis 1991, on voit que les seuls à y trouver avantage sont :

1. Les promoteurs et firmes d'ingénieurs, au détriment de véritables projets écotouristiques et d'initiatives de développement économique plus appropriées;
2. Certains élus municipaux, en manque de projets durables et d'options génératrices d'emplois, y trouvent une petite cagnotte leur permettant de saupoudrer quelques subventions ou de faire miroiter d'éventuelles baisses de taxes...

Ce n'est pas la responsabilité d'Hydro-Québec de subventionner des sociétés en commandites ou autres entreprises privées intéressées à exploiter des petites centrales de 50 MW ou moins, là où la société d'Etat a jugé inapproprié de le faire au cours du dernier demi-siècle.

Il serait possible de comprendre que des petites centrales soient construites dans des endroits isolés et non reliés au réseau d'Hydro-Québec, à la condition qu'elles soient entièrement contrôlées par les citoyens utilisateurs. D'autant plus que dans ces cas, les petites centrales pourraient permettre de remplacer des centrales au mazout et ainsi contribuer directement à la diminution des gaz à effets de serre.

Mais l'installation d'une centrale hydroélectrique sur une rivière jamais harnachée, en particulier sur une rivière qui coule au cœur du village, ne peut se faire sans tenir compte des conflits de « cohabitation ».

Les projets des promoteurs de petites centrales dont nous avons pu prendre connaissance diminuent, cachent ou nient les impacts négatifs et cumulatifs créés par la présence du barrage et de la centrale. Ces projets se résument à une intervention de bétonnage dans un milieu naturel fragile et exceptionnel, en pleine zone habitée et déjà fréquentée par de nombreuses personnes, citoyens et touristes. D'ailleurs nous sommes convaincus que ces touristes perdraient tout intérêt à regarder une chute et un lit de rivière presque complètement asséchés sur 650 mètres.

Les trois conditions énoncées par le gouvernement pour l'acceptation des centrales ne sont pas respectées

Le projet de la Chute du 9 va à l'encontre de ces trois conditions essentielles.

- 1) La population locale n'en veut pas.
- 2) Il n'est pas acceptable au plan environnemental ni social.
- 3) Il n'est pas rentable économiquement si l'ensemble des coûts lui étaient imputés et si les conditions du marché étaient intégralement appliquées.

LE POINT DE VUE DES VENDEURS DE BARRAGES

Les promoteurs de petites centrales utilisent quatre arguments principaux.

1. *« Les projets sont largement souhaités par les populations locales. »*
Sauf exception, les projets ont été soit rejetés par les populations ou, la plupart du temps, source de très profondes divisions parmi ces populations.
2. *« Ils peuvent être faits en partenariats avec les institutions régionales. »*
Est-ce qu'un projet devient plus « valable » parce qu'une institution régionale s'y associe ?
3. *« Ils sont économiquement viables. »*
Oui, mais à la condition d'obtenir un prix garanti du Kw, en ne leur imputant pas de coût pour le transport et la distribution et en leur évitant d'inclure dans leurs prévisions l'ensemble des coûts environnementaux futurs.
4. *« Ils peuvent enfin être exécutés en parfaite harmonie avec l'environnement. »*
S'il est vrai qu'il est possible d'atténuer quelques-uns des dégâts, il est illusoire de prétendre atteindre la parfaite harmonie. Noyer les berges et siphonner l'eau d'une chute pour la turbiner ne peut se corriger en ajoutant quelques bancs et un sentier, aussi beaux et « harmonieux » soient-ils !

Les constructeurs de petites centrales et ceux qui s'en font les promoteurs répètent régulièrement que les décideurs ne doivent pas trop tenir compte de l'opinion publique ; ils se présentent comme les « experts », dans un domaine où ils souhaiteraient être les seuls à tout décider. Ils déclarent que ce n'est pas « objectif » quand des citoyens leur font savoir qu'une petite centrale sur une rivière au cœur d'un milieu habité, c'est d'abord une nuisance et que ça n'a rien à voir avec la « valorisation » d'une chute patrimoniale.

Ils sont également portés sur la caricature : « ça ne sera pas quelques artistes du Plateau Mont Royal qui vont décider qu'est ce qui est bon pour les régions... » Et un certain nombre de politiciens de différents niveaux tiennent le même genre de propos.

Dans le cas du projet de la Chute du 9, à Notre-Dame de Montauban, le principal vendeur, c'est le maire de la municipalité depuis 25 ans et préfet de la MRC ; ses propos sur les opposants à la centrale se résument ainsi : « S'ils trouvent ça si beau, ils peuvent faire encadrer des photos de la chute puis les accrocher dans leur maison. » Le Nouvelliste, 23 mars 2002.

Évidemment, nous ne tenons pas le même discours que les vendeurs de barrages ; nous avons des préoccupations bien différentes.

Avant tout, nous pensons qu'il est politiquement irresponsable d'accepter des projets de petites centrales qui multiplient le nombre d'écosystèmes sérieusement affectés.

Nous constatons aussi que les promoteurs des petites centrales ont la fâcheuse et très malsaine habitude de se comporter comme des prédateurs qui s'organisent pour prendre en otage les communautés locales en se servant du fallacieux prétexte à l'effet que tout élément de la nature doit générer des profits, sinon la nature est inutile...

Mais de quel développement durable parlons-nous enfin ? Dans la bouche des vendeurs de barrages le terme « développement durable » se vide complètement de son sens.

LES OPTIONS ÉNERGÉTIQUES À PRIVILÉGIER

En matière d'hydroélectricité, nous sommes d'avis qu'Hydro-Québec ne doit surtout pas être privatisé et doit redevenir le seul responsable de la production d'électricité.

Il faut accentuer les mesures d'efficacité énergétique, réduire à la source la surconsommation et exploiter de façon optimale les infrastructures actuelles de production d'électricité, tout en visant à mettre fin aux centrales thermiques alimentées aux hydrocarbures.

Il faut aussi soutenir et développer en priorité le recours aux énergies alternatives renouvelables : éolien, solaire et géothermique, piles à hydrogène, ainsi que favoriser la complémentarité des différents modes de production.

Bref, avoir une politique énergétique qui contribue non seulement à respecter mais aussi à améliorer l'environnement et la qualité de vie.

UN DÉBAT EN PROFONDEUR ET DES CHOIX DÉMOCRATIQUES

Le présent débat sur la politique énergétique est une étape majeure, entre autres parce que c'est une composante importante dans la mise en place des mesures de développement durable. Rappelons toutefois que cet important débat ne vient pas de débiter ; voici quelques éléments récents : Commission Doyon en mars 1997, recommandations de la Régie de l'énergie au MRN en décembre 1999. Le précédent gouvernement a décidé d'aller à l'encontre de ces deux rapports en lançant en 2001 le « nouveau régime d'octroi » pour les centrales hydroélectriques de 50MW et moins pour en suspendre l'application en novembre 2002.

Nous osons espérer que l'actuel gouvernement ne va pas défier les recommandations soumises aujourd'hui et au cours des autres consultations à venir ; souhaitons qu'il ait la sagesse de respecter les choix démocratiquement exprimés comme dans le dossier du Suroit.

Dans le cas des petites centrales, pour que le débat se fasse de façon rigoureuse, il faudrait obtenir toutes les données disponibles et avoir les outils pour effectuer un suivi et une analyse des réelles retombées économiques régionales découlant de l'activité des petites centrales. Sans oublier de prévoir les coûts résultant d'éventuelles poursuites intentées par des citoyens qui voudraient faire limiter les nuisances causées par les centrales, un peu comme l'ont fait des citoyens des Laurentides incommodés par le bruit excessif des motoneiges. Il faudrait aussi calculer à combien de centaines de millions \$ s'élèvent les subventions indirectes découlant du prix d'achat à long terme consenti par Hydro-Québec à ces entreprises privées. Ajouter le coût de la démolition de ces installations devenues inutiles avec le temps, et finalement, mettre en perspective les pertes irréversibles causées au patrimoine environnemental en louant nos rivières à long terme à des promoteurs en échange de quelques emplois à très court terme.

CONCLUSION

Même s'il peut exister certaines mesures visant à réduire les impacts négatifs de la construction d'un barrage et d'une centrale sur une rivière, il n'en reste pas moins qu'on ne peut jamais éliminer ces impacts autrement qu'en ne construisant pas de barrage.

C'est pourquoi, il nous semble indispensable de mettre fin aux projets de petites centrales au Québec. Il faut avoir comme objectif, particulièrement dans un territoire comme la nôtre, de fournir un soutien réel à la mise sur pied de projets durables, en particulier dans le domaine écotouristique. Le gouvernement du Québec et les autres paliers de gouvernement devraient soutenir la mise en valeur de ces sites exceptionnels en s'assurant que le potentiel naturel le plus noble et le plus attrayant soit utilisé pour construire un milieu de vie de premier choix, notamment en inscrivant le site de la Chute du 9 sur la liste des aires protégées.

Cette façon de respecter notre territoire, et particulièrement les rivières non harnachées, est bénéfique à la fois pour le présent et aussi pour de très nombreuses générations à venir envers qui nous avons la responsabilité de ne pas leur laisser en héritage une hypothèque qu'ils ne seront jamais en mesure de payer !

Comité de rédaction du mémoire de Chute libre:

Jean Jasmin, André Lavoie, Nathalie Lefebvre, Suzanne Vennes

*Lorsque le dernier arbre aura été coupé,
lorsque la dernière rivière aura été empoisonnée,
lorsque la dernière bouffée d'air frais aura été polluée,
lorsque le dernier poisson aura été attrapé,
lorsque le dernier oiseau aura cessé de voler,
lorsque la terre aura été épuisée,
alors seulement réaliserons nous que l'argent ne se mange pas, ne se boit pas, ne se respire pas.
Il sera hélas trop tard !*

Réflexion inspirée d'une prophétie amérindienne.

En résumé, voici les éléments essentiels sur lesquels nous voulons formuler des recommandations :

- Que la politique relative aux petites centrales soit abrogée, et que le seul maître d'œuvre pour la production hydroélectrique soit Hydro-Québec ;
- Que soient abrogés « les droits acquis », découlant du régime seigneurial, afin que tous les lits des rivières et les droits hydriques reviennent dans le domaine public ;
- Que la rivière Batiscan, et en particulier ses chutes, soient inscrites dans la liste des aires protégées ;
- Que soient encouragés les projets mettant en valeur la rivière Batiscan en respectant ses incomparables qualités naturelles : parc linéaire, circuits pédestres et équestres, sites de camping, poste d'accès à la Réserve Portneuf par Notre-Dame de Montauban ;
- Que les mesures d'économie et d'efficacité énergétiques soient accentuées ;
- Que la politique énergétique favorise la complémentarité des différentes sources d'énergie renouvelable.

Pour nous rejoindre :

Chute libre

Téléphone: (418) 336 2247

Courrier: 205 de la Traverse

Notre Dame de Montauban

G0X 1W0

Site Internet de Chute libre:

<http://pages.globetrotter.net/chute-libre>

chute-libre@globetrotter.net
